

LE TOOKETS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Tookets est une monnaie solidaire distribuée par le Crédit Agricole Mutual Pyrénées Gascogne à ses clients.
Les clients offrent leurs Tookets à l'association de leur choix.
L'association échange ses Tookets auprès du Crédit Agricole Mutual Pyrénées Gascogne contre des euros.

100 Tookets = 1 Euro

LE TOOKETS, À QUOI ÇA SERT ?

Le Crédit Agricole Mutual Pyrénées Gascogne donne des aides financières aux associations de son territoire.

Au lieu de choisir elle-même les associations aidées, Crédit Agricole Mutual Pyrénées Gascogne donne la parole à ses clients pour élire les associations bénéficiaires.

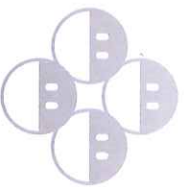
Pour voter, les clients disposent de Tookets.

LE TOOKETS, COMMENT ÇA MARCHÉ ?

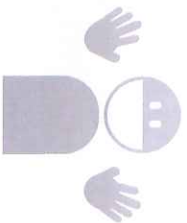
Les Tookets sont cumulés dans une cagnotte disponible sur le site www.tookets.com

Depuis ce site :

- Le client consulte sa cagnotte et distribue ses Tookets aux associations.
- L'association consulte ses Tookets et demande leur conversion en euros.



ASSOCIATIONS



CLIENTS



LE TOOKETS POUR LES CLIENTS

Pour obtenir des Tookets, le client doit détenir le Livret Sociétaire ou/et la carte bancaire Solidaire.
• Le Livret Sociétaire : tous les mois, le client reçoit des Tookets.
• La Carte Solidaire : outre ses fonctions de retraits et de paiements à l'international, elle permet au client de cumuler 2 Tookets dans sa cagnotte à chaque opération.

(Le client peut cumuler jusqu'à 9803 Tookets / an)

Les étapes se déroulent sur www.tookets.com

- 1) Quand le client reçoit ses premiers Tookets, une cagnotte est créée.
- 2) Le client reçoit un email lui donnant ses identifiants pour entrer sur son espace personnel.
- 3) Le client peut consulter sa cagnotte et distribuer ses Tookets à l'association de son choix.

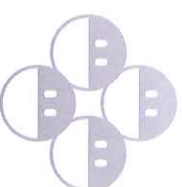
LE TOOKETS POUR LES ASSOCIATIONS

L'association doit être sociétaire au Crédit Agricole Mutual Pyrénées Gascogne

<p>Nature de l'association :</p> <ul style="list-style-type: none"> • régie par la loi 1901 et enregistrée au journal officiel • disposer d'un compte ouvert au Crédit Agricole et domicilié en France 	<p>2 étapes pour l'association :</p> <ul style="list-style-type: none"> • remplir le formulaire sur www.tookets.com • valider les Conditions Générales d'Utilisations (CGU)
---	---

Sur www.tookets.com

- 1) Une fois les 2 étapes réalisées, la cagnotte est ouverte.
- 2) L'association reçoit un email lui donnant ses identifiants.
- 3) L'association peut consulter sa cagnotte et demander la conversion en euros



ASSOCIATIONS



CLIENTS

